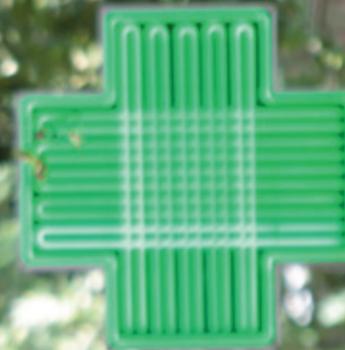


# Médicaments : quand la rentabilité hypothenque la disponibilité!





## Médicaments : quand la rentabilité hypothèque la disponibilité!

*Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie*

Depuis que les autorités chinoises ont commencé à assouplir leur politique de «zéro Covid», le nombre de cas de Covid-19 est reparti à la hausse. Peu immunisés à cause de cette même politique et insuffisamment protégés par la vaccination, les Chinois risquent de vivre des semaines compliquées, avec une reprise spectaculaire de l'épidémie.

Avec cette recrudescence de la Covid-19, on assiste à une augmentation des besoins en médicaments de la population Chinoise et une perturbation de l'approvisionnement en médicaments dans de nombreux pays.

Ces pays connaissent actuellement une pénurie en amoxicilline, comme c'est le cas en France où les ruptures en médicaments ont augmenté de 15 % par rapport à 2021. Le nombre de molécules en tension dans ce pays est estimé à 3.000. Selon des experts, la situation ne devrait revenir à la

normale qu'au mois de mars prochain.

La situation ne se cantonne pas à l'Hexagone. D'après le Groupement pharmaceutique de l'Union européenne (PGEU), 25 des 27 États européens connaissent des pénuries en amoxicilline. L'Italie, la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et le Portugal sont les plus touchés. D'autres pays comme les États-Unis, le Canada et l'Australie sont également affectés par ces pénuries.

Ces perturbations s'expliquent par des facteurs structurels associés à baisse de la production liée à la pandémie de Covid-19 et à la résurgence de l'épidémie en Chine.

En effet, en 2020 et en 2021, l'adoption des mesures barrières s'était accompagnée d'une baisse de la consommation de médicaments, ce qui a poussé les industriels à revoir leur production à la baisse. Mais la fin des mesures barrières a provoqué une

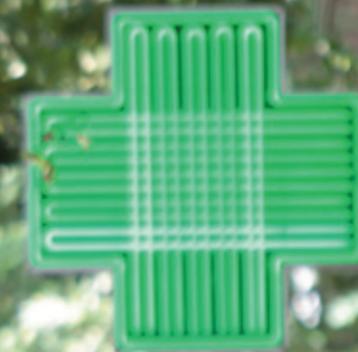
recrudescence des maladies hivernales et une augmentation de la consommation de médicaments. Les industriels ont été dans l'impossibilité d'adapter leur production à la demande. Et même s'ils décident d'augmenter leur production, il faut plusieurs mois pour combler le déficit en médicaments.

La reprise épidémique en Chine a aggravé la situation puisque l'augmentation des besoins des malades en médicaments a poussé la Chine à réquisitionner des sites de production. Selon France Info, un fabricant d'ibuprofène opérant dans la province du Shandong, au sud de Pékin, a vu ses exportations en ibuprofène «mises en pauses».

Or, la plupart des médicaments de grande consommation sont sous-traités par les pays Occidentaux à l'Inde et à la Chine. Peu rentables et nécessitant de gros investissements, les pays occidentaux ont préféré

délocaliser leur production en Asie. En faisant de la sorte, ils ont accentué leur dépendance de ces pays.

Pour conclure, cette situation inquiétante et inédite, nécessite une remise en question globale pour mettre fin à la concentration de la production des matières premières et des médicaments dans 2 ou 3 pays asiatiques. En attendant, on peut inciter les professionnels de santé à n'utiliser les antibiotiques que quand c'est vraiment nécessaire. Il faut également plus de solidarité entre les nations. On a tous en mémoire certains comportements qui avaient prévalu en 2020 quand certains pays n'avaient pas hésité à proposer de meilleurs prix aux fournisseurs chinois pour se procurer des masques ou d'autres produits de santé qui étaient initialement destinés à d'autres pays.



## Japon: lancement d'un test de dépistage de la maladie d'Alzheimer

Le laboratoire Sysmex Corporation vient d'obtenir l'autorisation des autorités japonaises pour mettre sur le marché un kit permettant de diagnostiquer la maladie d'Alzheimer à partir d'une simple prise de sang.

Ce test permet de mesurer en à peine plus d'un quart d'heure le niveau d'accumulation dans le sang de la protéine bêta-amyloïde, protéine qui constitue l'un des principaux biomarqueurs de la maladie d'Alzheimer.

Cette méthode va faciliter le diagnostic de cette maladie qui nécessite actuellement des méthodes plus coûteuses et plus invasives comme une imagerie cérébrale ou une ponction lombaire, sachant qu'il est primordial de détecter cette pathologie le plus tôt possible pour pouvoir tenter de freiner sa progression.

D'autres tests sont en développement ou attendent le feu vert des autorités sanitaires.

Source : [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr)

## Covid-19 : Actemra® décroche le feu vert de la FDA

La FDA (Food and Drug Administration) vient d'autoriser le laboratoire Roche à mettre sur le marché américain son médicament Actemra® pour l'indication : «prise en charge de la Covid-19 chez les adultes hospitalisés».



Ce médicament à base de tocilizumab qui avait une AMM (Autorisation de mise sur le marché) dans l'indication : «polyarthrite rhumatoïde» a été également utilisé pour prendre en charge environ un million de personnes hospitalisées à cause de la Covid-19. D'après le laboratoire Roche, le tocilizumab a été approuvé pour cette

indication dans plus de 30 pays. Jusqu'à maintenant, ce traitement était utilisé aux États-Unis sur la base d'une autorisation d'urgence qui a été accordée par la FDA au laboratoire Roche en juin 2021.

Dans un communiqué de mercredi dernier, le laboratoire helvétique a indiqué que La FDA a approuvé l'utilisation d'Actemra® «par voie intraveineuse (IV) pour le traitement du Covid-19 chez les patients adultes hospitalisés qui reçoivent des corticostéroïdes systémiques et nécessitent une oxygénation supplémentaire, une ventilation mécanique non invasive ou invasive, ou une oxygénation par membrane extracorporelle».

«Avec l'émergence de nouveaux variants, les traitements approuvés par la FDA, dont Actemra®, restent essentiels à la poursuite de la lutte contre le Covid-19» a précisé Levi Garraway, directeur médical et responsable du Développement des produits du laboratoire Roche, et d'ajouter : «Actemra est le premier anticorps monoclonal approuvé par la FDA pour traiter les patients atteints d'une forme grave du Covid-19».

Source : <https://www.ouest-france.fr>

## Berne et Washington signent un ARM

Le Conseil fédéral suisse a approuvé le vendredi dernier un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) avec Washington concernant les bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques.

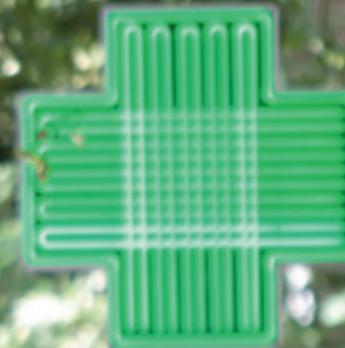
L'accord signé entre la Suisse et les États-Unis va permettre aux autorités sanitaires du pays importateur de s'appuyer sur l'inspection effectuée par l'autorité de l'autre pays.

L'octroi de l'AMM (autorisation de mise sur le marché) continuera cependant à être assuré et en toute autonomie par Swissmedic en Suisse et par la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis.

Cet accord qui va permettre de réduire les coûts et les délais de livraison des médicaments, a déjà été conclu entre la Suisse et l'Union européenne. Il a aussi été conclu avec la Grande-Bretagne et la Corée du Sud.

Source : <https://www.letemps.ch>

# Nouveaux au Maroc



**LEIDLIFE MIX, Comprimé effervescent goût orange**  
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

**LEIDLIFE FER, Comprimé effervescent goût cerise**  
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

**LEIDLIFE MAG, Comprimé effervescent goût orange**  
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

**STIMactiv Tonus**  
BIOCODEX MAROC  
Lien



## PREJECT

**LABORATOIRE :HIKMA**  
**COMPOSITION : Dapoxétine**  
**CLASSE THERAPEUTIQUE :**  
Inhibiteur sélectif de la recapture de la sérotonine (ISRS) lors d'éjaculation précoce

**Présentations :**

**PREJECT 30 MG, Comprimé enrobé**  
**Boite de 3**  
PPV : 114.60 dhs

**PREJECT 30 MG, Comprimé enrobé**  
**Boite de 3**  
PPV : 223 dhs

**PREJECT 60 MG, Comprimé enrobé**  
**Boite de 3**  
PPV : 114.60 dhs

**PREJECT 60 MG, Comprimé enrobé**  
**Boite de 6**  
PPV : 114.60 dhs



**Medicament.ma**

Le premier site  
des médicaments  
au Maroc

Save the date

Samedi  
21  
Janvier  
2023



SPC

## JOURNÉE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONALE DE CASABLANCA

<< L'importance du pharmacien dans  
le système de santé au Maroc >>

**23<sup>ème</sup>** JPIC 2023

Le samedi 21 janvier 2023



**A L'HOTEL HYATT REGENCY - CASABLANCA**

Pour plus d'information veuillez contacter :  
Syndicat des pharmaciens de la wilaya du grand Casablanca  
Tel : 05 22 85 11 84 / 86 - Fax : 05 22 85 11 62  
Email : [spc.casa@gmail.com](mailto:spc.casa@gmail.com)